



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 7 décembre 2022  
N°409

### **Succès de l'expérimentation des Pôles universitaires d'innovation : l'Etat consacre 160 millions d'euros pour un déploiement national**

Dans le cadre de France 2030, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portent, conjointement avec le secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030, une ambition de renforcement et d'accélération de la dynamique d'innovation des écosystèmes territoriaux grâce à la mise en place de pôles universitaires d'innovation (PUI). Dans le cadre de France 2030, un appel à propositions (AAP) est lancé ce jour pour mettre en place 20 PUI supplémentaires et accélérer les dynamiques territoriales d'innovation.

L'expérimentation menée dans le cadre de la Loi de Programmation de la recherche (LPR) depuis novembre 2021 avec 5 établissements pilotes (Clermont Auvergne Université, Normandie Université, Sorbonne Université, Université de Strasbourg, Université de Montpellier) a permis aux acteurs de la recherche, de la formation, du transfert de technologie et de l'accompagnement des start-up de renforcer le pilotage et la coordination de leurs actions en s'appuyant sur les outils et structures existantes. Chaque site a par ailleurs mis en place une gouvernance souple, sans création de structure supplémentaire, et un plan d'action **autour d'un objectif commun : faire émerger de nouveaux projets d'innovation, des laboratoires et en maximiser l'impact via notamment la création de start-up deeptech qui proposent des produits ou des services sur la base d'innovations de rupture.**

En s'appuyant pleinement sur la mission d'innovation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ambition des PUI est d'avoir derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation, d'encourager la prise de risque et de générer

davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie. Dans la continuité de la structuration des écosystèmes d'innovation poussées par l'Etat depuis 2010 et du plan *deeptech* lancé en 2019, les PUI **capitalisent sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants à l'échelle locale** pour en renforcer l'articulation, **accélérer le transfert et la création de start-up, renforcer les interactions avec les entreprises**. Leur capacité à accroître l'efficacité et l'impact des acteurs collectivement est au cœur de la démarche engagée.

**Suite à cette expérimentation, l'État a décidé d'ouvrir le 7 décembre 2022 un appel à propositions (AAP) dans le cadre de France 2030, pour mettre en place 20 PUI supplémentaires et accélérer les dynamiques territoriales d'innovation.**

En mutualisant les moyens de la LPR et ceux de France 2030, l'État consacre 160 M€, opérés par Bpifrance et l'ANR pour fluidifier et intensifier les relations entre les acteurs de la recherche publique et la sphère socio-économique.

Les lauréats de cet AAP seront sélectionnés au regard de leur capacité à :

- co-construire une stratégie d'innovation et mettre en place des mécanismes de coordination entre les acteurs de l'écosystème (universités, écoles, organismes nationaux de recherche, structures de soutien au transfert et au développement des entreprises tels que les incubateurs de la recherche publique, les filiales des universités et des organismes, les sociétés d'accélération du transfert de technologie – SATT, et les expérimentations complémentaires des SATT) ;
- élaborer et déployer un programme d'actions ambitieux sur les principaux volets de la politique d'innovation : idée, génération de projets, sensibilisation des chercheurs et étudiants, détection des inventions, accompagnement en pré-maturation technologique, partenariats de recherche, accès aux plateformes technologiques, formations à l'entrepreneuriat, accompagnement à la création et au développement de start-up *deeptech*.

Chaque PUI s'engagera sur une montée en puissance des activités d'innovation sur plusieurs années autour d'indicateurs communs mesurant l'impact des actions menées, notamment en termes de génération d'inventions, d'interactions avec le monde socio-économique et de création de start-up.

Les PUI constituent un levier essentiel pour démultiplier les retombées économiques et sociales de la recherche. Ils s'inscrivent dans une dynamique plus large d'accélération des actions engagées par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de création de 500 start-up *deeptech* par an en 2030. L'impact économique et l'innovation au service de la société doivent être les priorités des acteurs, avant toute considération de retours financiers.

**Le cahier des charges est disponible sur le site de l'Agence nationale de la recherche (Anr), opérateur de l'Etat pour cet AAP :**

<http://www.anr.fr/PUI-2023>

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 janvier 2023.**

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « Renforcer le lien entre la recherche et la création d'entreprises est un enjeu essentiel pour notre souveraineté industrielle. Financée par France 2030, cette initiative permet le développement de technologies de rupture dans le quantique, le spatial, le médical... L'objectif concret de cette collaboration renforcée est d'accroître le nombre de dépôts de brevets et la création de nouvelles entreprises deeptech. 40 % des projets deeptech ayant une vocation industrielle, ces start-up sont donc de première importance pour la réindustrialisation de notre pays. ».

**Sylvie Retailleau**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a déclaré : « Les PUI sont une opportunité pour affirmer le rôle des sites universitaires en matière d'innovation, pour simplifier et accélérer les initiatives des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'y aura pas de structures nouvelles puisqu'il s'agit au contraire de s'appuyer sur les structures existantes. Avec les PUI nous souhaitons que les établissements publics et leurs partenaires, aient des moyens pour exploiter pleinement le potentiel d'innovation de la recherche issue de leur territoire.

*J'attends des candidats qu'ils démontrent leur capacité à capitaliser sur les acteurs et outils existants pour accélérer leur dynamique d'innovation. Sans être les seuls attendus, les grands sites de recherche ont bien-entendu vocation à se positionner. Sont en effet concernés l'ensemble des sites qui présentent une dynamique préalable de structuration et une taille critique. L'ambition des propositions et leur cohérence avec la structuration actuelle des sites et la stratégie de recherche des acteurs impliqués sera un élément central d'appréciation. »*

### **Contact presse**

**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :**  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -** [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement -** [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

### **A propos de France 2030**

#### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et

d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir